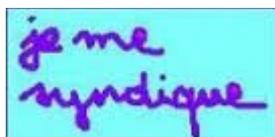




**Une bonne résolution de début d'année ?  
En janvier, il n'est absolument pas trop tard pour se syndiquer !**

---



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

## **2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°41**

**Sommaire : Carte scolaire, permutations, administratif, salaires, policiers, Mairie de Nice, traitement, groupe de travail, salaires, FSU syndicalisation, BO**



**8 élu-e-s sur 10 en CAPD (+1) !**

---



## **Carte scolaire 2019 : janvier, le mois décisif !**

Il est temps de nous informer des effectifs de vos écoles.

**Pensez à nous retourner la fiche syndicale de suivi (voir ci-dessous).**

### **Le calendrier des réunions :**

- 15 janvier : CTA qui dévoilera les dotations par départements.
- 30 janvier : groupe de travail
- 6 février : CTSD qui débattrà des propositions d'ouvertures et fermetures faites par l'IA.
- 8 février : CDEN qui présentera à la communauté éducative les mesures de carte scolaire de l'IA

**Pour l'Académie de Nice 38 postes contre 59 l'an dernier.**

**Cette dotation sera totalement absorbée par le dédoublement des Ce1 en REP.**

**Autant dire que la chasse aux postes est ouverte.**

**Le SNUipp-FSU prendra ses responsabilités en terme d'actions !**

---



## **Carte scolaire 2019 : fiches de suivi syndical**

Quelle que soit la situation de votre école : effectifs élevés légitimant une demande d'ouverture, baisse démographique avec risque de fermeture, école en éducation prioritaire avec le dédoublement des CP/CE1, etc., un seul outil pour soutenir les revendications légitimes en matière de carte scolaire : la fiche de suivi syndical du SNUipp-FSU 06 !

Dans l'attente de la dotation en postes de l'Académie, le SNUipp-FSU vous propose de préparer avec détermination la carte scolaire 2019.

Pour ce faire, complétez la fiche de suivi syndical correspondant à la situation de votre école.

La session 2019 de la carte scolaire départementale risque d'être particulièrement difficile, toujours marquée par la fin du dédoublement des CE1 à faire en REP avec une dotation nationale insuffisante (2500 créations pour 4000 postes à consommer) et en trompe l'oeil puisque la dotation du 1er degré se fait au détriment du second degré (2600 postes perdus alors que la hausse démographique se renforce au collège) et des personnels administratifs (400 suppressions de postes).

Les moyens ne sont donc pas disponibles pour mener les chantiers indispensables à l'amélioration des conditions de travail des professeur-es d'école et favorables à la réussite de tous les élèves :

+ généralisation de la baisse des effectifs ; le SNUipp-FSU maintient sa campagne nationale pour obtenir #PasPlusde25 par classe et #PasPlusde20 en Education Prioritaire et en classes multi-niveaux.

+ reconstruction des RASED, redéploiement des moyens de remplacement permettant de pourvoir aux absences et de remettre en place une formation continue digne de ce nom,

+ développement du "Plus de Maîtres que de Classes" et de la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs où les besoins sont évidents,

- amélioration du régime de décharge des directions, impactées par la suppression de l'aide administrative, etc.

**Plus que jamais, pour peser sur l'administration, réclamer les moyens nécessaires à une répartition équitable, renforcez l'action des élu-es du SNUipp-FSU 06 en leur confiant des éléments détaillés concernant votre école.**

**Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.**

**Le groupe de travail "carte scolaire" devraient se tenir le 30 JANVIER avec le CTSD prévu le 6 FEVRIER**

**Remplissez l'enquête syndicale ici**



Lors d'un groupe de travail , l'IA nous a annoncé la **possibilité de profilage des postes "CP et CE1 dédoublés"** du fait d'une "commande" ministérielle possible, le Ministère souhaitant "identifier" ces supports de postes...

L'IA envisage de les basculer en postes à exigences particulières, à savoir entretiens avec Jury puis barème du mouvement pour départager.

Autre hypothèse: une nature de support spécifique proposée dans le cadre du mouvement identifiée comme cp/ce1 dédoublé. "Un moindre mal"... sauf que derrière en cas de

fermeture de classe dans l'école, l'IA pourrait très bien envisagé d'exempter" de mesure de carte le "CP/CE1 dédoublé" au risque de toucher un collègue plus ancien dans l'école...

Rien de fait pour l'instant mais le SNUipp-FSU s'est fortement opposé à l' idée d'un poste à exigences particulières indiquant que ces postes devaient comme cette année être proposés au mouvement puis répartis en conseil des maîtres dans les écoles.

**A SUIVRE de près ...**

---



## **Permutations informatisées/ Changement de département**

Les élu-es du SNUipp-FSU vérifient, en lien avec les doubles fournis par les collègues, les barèmes et situations de chacun-e sur la base des documents de travail fournis par les services de l'IA.

**Si ce n'est déjà fait, COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes et PJ**

▶ A NOTER : jusqu'au 31 janvier dernier délai il est possible de demander l'annulation d'une candidature enregistrée.

NOUS CONTACTER pour les démarches.

▶ **96 demandes recensées cette année pour quitter le 06:**

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article666806>:

## **RESULTATS LE 4 MARS**

---



## **Positions administratives - Rentrée 2019 (congé parental, disponibilité, réintégration)**

**ATTENTION: derniers jours pour faire les demandes**

Demandes **AVANT le 10 Janvier** 2019 à l'IA via l' IEN

**Tout est ici:** <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6704>

- ▶ N'hésitez pas si question !
  - ▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**
-

# RAPPEL

## RAPPEL/ Mesures de prévention et d'accompagnement

des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé:

**Tout est ICI: <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6658>**

- demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement (avant le 25/01) ;
- demandes d'allègements de service (avant le 25/01) ;
- demandes d'aménagement du poste de travail (avant le 30/03)

## COPIES au SNUipp-FSU

11	COT PAT FNAL DEPLACONNKE	14,43
11	CONF SOLIDARITE AUTONOMIE	8,66
11	COT PAT MALADIE DEPLAFON	280,00
10	CONTRIB. PC	2118,31
13	CONTRIB. PC NBI	27,84
8	CONTRIBUTION ATI	9,24
0	COT SAL RAPP	13,95
0	COT PAT RAPP	13,95
2	TRANSFERT PRIMES / POINTS	19,92
1	M.G.E.N. - ENFANT(S)	31,50
5	M.G.E.N. - ADHERENT	87,89

## DETERMINE-ES !

La rencontre avec le ministre de la Fonction publique du vendredi 21 décembre n'a donné lieu à aucune annonce sérieuse de revalorisation des fonctionnaires. Les professeurs des écoles, notamment, seront les grands perdants puisqu'ils ne sont que très très peu concernés par les heures supplémentaires que le gouvernement souhaite défiscaliser.

Dans un communiqué, le SNUipp-FSU rappelle qu'il est pourtant urgent de procéder à la revalorisation des personnels qui travaillent dans les écoles.

## Lire le communiqué du SNUipp-FSU



## **Policiers dans les écoles à Nice : 13 conseils d'écoles sur 154 se sont prononcés en faveur de cette mesure !**

C'est très peu si l'on considère le battage médiatique de la mairie de Nice dans la période post attentat.

Nous sommes passés de la volonté d'avoir un policier armé dans chaque école, puis à un policier non armé et enfin aujourd'hui à des ASVP très peu formés.

Le SNUipp-FSU n'est pas dupe depuis le début de l'instrumentalisation sécuritaire de l'école à des fins partisans.

D'ailleurs la mairie reprend notre argumentaire en considérant qu'un ASVP non armé sera une cible potentielle bien plus faible pour des actions terroristes qu'un policier armé.

Pour le SNUipp-FSU il faut apaiser le climat scolaire. Des rondes régulières de policiers autour des écoles nous paraît être la meilleure solution.



## **Audience mairie de Nice /SNUipp**

Elle aura lieu le **1er février à 9 h**. Continuez à nous faire remonter vos doléances.

---



## Grille de traitement à compter du 1er janvier 2019

### C'est ici

Valeur brute du point d'indice depuis le 1er février 2017: 56,2323 €

Les cotisations suivantes sont retirées du traitement indiciaire brut :(au 1er janvier 2019)

- Retraite 10,83 % du traitement brut
- Retraite additionnelle 5% de l'indemnité de résidence et supplément familial
- CRDS 0,5% (sur 98,25% de tous les revenus)
- CSG 9,2% (sur 98,25% de tous les revenus)

La cotisation de la MGEN (mutuelle générale de l'éducation nationale) est également déduite directement du salaire pour les adhérents.

---

Code	Description	Montant	Statut
1117.00	NET A PAYER	2117.00	NET A PAYER
43.52	IND. DE RESIDENCE	43.52	DEDUIRE
91.54	IND. SUPPLEMENTAIRE	91.54	DEDUIRE
10.83	RETRAITES	10.83	DEDUIRE
0.50	CRDS	0.50	DEDUIRE
9.20	CSG	9.20	DEDUIRE

### Comprendre sa feuille de paie

La feuille de paie comprend deux colonnes l'une «à payer», l'autre «à déduire». Les différents postes sont détaillés **ici**

---



### Groupes de travail du 20 décembre à la DSDEN :

Le SNUipp-FSU vous rend compte :

Remplacement **Lire ici**

Cappei et stages Min **Lire ici**



## **Un coup de pouce pour nos salaires ! Avec le SNUipp-FSU, j'envoie un e-mail au ministre!**

Suite aux annonces du président de la République, le SNUipp-FSU propose aux personnels des écoles de s'adresser au ministre pour demander à bénéficier d'une revalorisation salariale en cette période d'étrennes.

**Lire la suite**

**Envoyez le mail ici**

---



### **Les fonctionnaires doivent aussi être concerné-es par les mesures de pouvoir d'achat !**

Alors que la Fonction publique compte 20% d'agent-es non titulaires souvent faiblement rémunéré-es, plus de 40% d'agent-es de catégorie C et plus de 75% dans la fonction publique territoriale dont les salaires de début de carrière sont proches du SMIC, aucune négociation ni discussion n'est, à ce jour, prévue dans la Fonction publique.

L'État employeur ne compte-t-il pas appliquer à ses propres employé-es ce qu'il demande aux entreprises de faire ?

Depuis son arrivée, les mesures du gouvernement n'ont cessé d'affaiblir le pouvoir d'achat des plus de 5 millions d'agent-es : gel de la valeur du point d'indice, remise en cause du protocole PPCR, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence... Dans la fonction publique aussi la colère est grande. La FSU demande l'ouverture de négociations pour des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des agent-es ainsi que la tenue d'un rendez-vous salarial dès le début de l'année 2019.

Elle met en garde le gouvernement et s'opposera à toute tentative de faire peser la mise en oeuvre des mesures annoncées pour les salarié-es par le président de la République sur les budgets de l'Etat. Alors que la population demande des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, ce serait de fait la condamner.

---



## **Il faut maintenant transformer l'essai par une syndicalisation massive au SNUipp-FSU.**

La syndicalisation est la première action militante qui permet à chacun de se sentir moins seul dans l'exercice du métier, dans l'expression de ses convictions et dans la défense de ses droits. Plus que jamais nous avons besoin d'être nombreux et solidaires. En renforçant le mouvement syndical par votre adhésion, vous donnerez du temps et des moyens nécessaires au travail de consultation, d'information que nous mettons à la disposition de tous. Vous permettrez une meilleure défense de vos droits. Vous lui donnerez aussi la possibilité de mener les luttes à venir au niveau nécessaire pour des avancées significatives. Alors plus d'hésitation!

**Pour se syndiquer C'est ici !**

---



## **Lu au BO n°1 du 3 janvier 2019**

Promotion corps-grade : Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par voie de liste d'aptitude

Promotion, corps-grade : Avancement de grade des chargés d'enseignement d'EPS et des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)

Conseils, comités, commissions : Nomination **au** Conseil supérieur de l'éducation :  
modification

---



## SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



### **CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr) Adresse : 34 avenue du docteur  
Ménard 06 000 Nice - Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35  
75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le  
lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

